

La Tour-de-Peilz

Les partisans du sentier contesté donnent de la voix

Un mois avant le vote sur la création d'un chemin pédestre au bord du lac, les initiants affûtent leurs arguments

Emmanuelle Es-Borrat

Aménager un sentier pédestre entre la Becque et la Maladaire à La Tour-de-Peilz: voilà le credo du comité d'initiative «Pour un accès public aux rives du lac». Un projet qui divise en ville: tandis que la Municipalité s'y oppose, 2174 signatures ont été récoltées en faveur du sentier en automne 2008. Les opposants sont montés au créneau au printemps dernier (24 heures du 15 juin), et c'était hier au tour des initiants de dévoiler leurs arguments. Tour d'horizon avant le verdict des urnes, le 28 novembre.

1. Bien commun

La création d'un chemin riverain long de 2 km se heurte à l'opposition des 28 propriétaires concernés par le tracé; elle correspond pourtant à un plan directeur cantonal, dont l'application a été laissée au soin des communes. «Ce chemin est réalisable du point de vue technique pour un coût correct. Le véritable enjeu se situe autour du droit de propriété», estime Daniel Schmutz, ancien conseiller d'Etat et membre du comité d'initiative. «Nous sommes pour notre part favorables au bien public.»

2. Pas si cher

Le projet a été estimé à environ 4 millions de francs, subventionné à moitié par le canton: «Deux millions, c'est tout à fait raisonnable pour une commune dont le budget annuel est de quelque 50 millions de francs, poursuit Daniel Schmutz. C'est le prix d'un giratoire ou de l'engazonnement artificiel d'un terrain de football.»

3200 mètres

C'est la distance qui serait encore à négocier avec les propriétaires: «1432 mètres sont déjà grevés par une servitude de passage, explique Jean-Yves Schmidhauser, avocat et conseiller communal. Sur les seize parcelles restantes, neuf bénéficieraient d'installations privées au bord du lac. Selon la loi du marche-pied, elles devraient obtenir une concession et respecter une servitude de passage. Ne reste donc plus que sept parcelles, soit l'équivalent



La création d'un chemin piétonnier au bord du lac fait débat à La Tour-de-Peilz. Plus de 2000 citoyens y sont favorables, les 28 propriétaires concernés s'y opposent. M.-A. MARMILLOD-A

Entre la Becque et la Maladaire



Si vous avez raté le début

La genèse du sentier En 2007, des élus de La Tour-de-Peilz relancent l'idée de créer un chemin piétonnier entre la plage de la Becque et celle de la Maladaire, qui marque la frontière avec Montreux; soit un tronçon long de 2 km. La proposition est contestée par la Municipalité et, dans la foulée, le Conseil communal d'écarter les motionnaires.

L'initiative Loin de se décourager, les élus, renforcés par d'autres conseillers, lancent une initiative populaire «Pour un accès public aux rives du lac». Il faut trouver 1200 paraphe, plus de 2100 signatures seront récoltées l'automne 2008. Avec

obligation pour la Municipalité de transmettre un projet au Conseil communal.

Un projet 3,6 millions est étudié par les autorités. Elles le présentent début mai 2010... tout en appelant le rejeter.

A 38 voix contre 29, le Conseil communal se prononce contre le projet de sentier le 23 juin 2010.

Votation populaire Conséquence du refus des élus, les Bolognais iront aux urnes le 28 novembre.

Au niveau fédéral L'association Rives publiques lancera une initiative populaire en 2011 afin que l'accès aux rives des lacs suisses et des cours d'eau soit inscrit dans la Constitution.

«Un coût de 2 millions, c'est tout à fait raisonnable pour une commune dont le budget annuel se chiffre à 50 millions de francs»

Daniel Schmutz, ancien conseiller d'Etat et membre du comité d'initiative

de 200 mètres.» Les partisans relèvent encore qu'à Lutry et à Saint-Prex les communes ont réussi à négocier avec les propriétaires sans qu'aucun frais d'expropriation ne soit engagé.

4. La nature

«Nous avons pris conseil auprès de défenseurs de la nature, notamment Oliviers Epars, député Vert, qui appartient à notre comité. Il n'y a pas vraiment de protection à effectuer sur la rive, déjà passablement bétonnée», souligne Michel Panchaud, membre du comité.

5. Sécurité

«Si cela s'avère nécessaire, l'accès au sentier pourrait être fermé pendant la nuit», relève le président du comité d'initiative, Gilbert Vernez.